

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'Environnement (arrêté N° 1/18/0193 du 29 mai 2018) a délivré l'autorisation à **LUXCOS S.A.** de modifier le réseau des eaux pluviales ainsi que le réseau des eaux de production, situé dans la zone industrielle Schéleck II à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du 4 juin 2018 au 16 juillet 2018

Bettembourg, le 31 mai 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communal p.d.

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

